Nations Unies A/AC.154/336

Assemblée générale

Distr. générale
13 octobre 2000
Français
Original: anglais

Comité des relations avec le pays hôte

Lettre datée du 10 octobre 2000, adressée au Président du Comité par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous demander de faire distribuer comme document officiel du Comité des relations avec le pays hôte le texte de la note verbale NV-533, datée du 9 octobre 2000 et adressée à la Mission des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies par la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies (voir annexe).

Cette note a trait à la question du retard apporté sans justification, à la délivrance d'un visa d'entrée à Mme María Esther Fiffe, conseillère cubaine à la Première Commission de l'Assemblée générale pendant sa présente session.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Bruno **Rodríguez Parilla**

00-68883 (F) 161000 161000

Annexe à la lettre datée du 10 octobre 2000, adressée au Président du Comité des relations avec le pays hôte par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments à la Mission des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de lui faire part de la profonde préoccupation du Gouvernement cubain face au retard apporté, sans justification, à la délivrance d'un visa d'entrée à Mme María Esther Fiffe, conseillère cubaine à la Première Commission de l'Assemblée générale pendant sa présente session.

Selon les conditions convenues pour la délivrance de visas, Mme Fiffe aurait dû recevoir son visa d'entrée aux États-Unis le 6 octobre 2000.

New York, 9 octobre 2000